

Chers élèves, chères familles,

J'espère que l'été vous a permis de vous reposer, de profiter de vos proches et de prendre du repos après une année bien remplie. Toute l'équipe de Fénelon-Notre Dame est désormais mobilisée pour vous accueillir dans les meilleures conditions dès ce début d'année scolaire.

Vous trouverez dans ce document toutes les informations nécessaires pour préparer la rentrée et aborder l'année avec confiance. Les équipes pédagogiques et éducatives, ainsi que les personnels OGEC, sont prêts à vous accompagner à partir des dates et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.

Comme chaque année, j'aurai le plaisir de vous accueillir personnellement à votre arrivée pour vous partager quelques informations importantes. Cette nouvelle année sera, nous l'espérons tous, placée sous le signe de la **confiance**, du **respect** et de la **réussite**.

Au-delà des apprentissages scolaires, nous accompagnerons chacun en encourageant l'engagement, l'autonomie, l'ouverture aux autres et à soi-même, autant de clés pour devenir des jeunes adultes responsables, solides et épanouis.

Je vous souhaite une bonne rentrée scolaire et une très belle année au sein de notre ensemble scolaire Fénelon-Notre Dame.

Philippe MISERY, Chef d'Etablissement

C'est la rentrée !

UNE SEULE ENTREE ET UNE SEULE SORTIE

**au 36 rue Massiou
pour tous les élèves du Lycée**

MARDI 1er SEPTEMBRE 2026 (y compris les apprentis)	
CAP Monteur Installations Thermiques (MIT) - 1 ^{er} et 2 ^e année- 2 nd e Bac Pro Métiers de la Relation Client (MRC) Métiers du Numérique et de la Transition Energétique (MNTE) Accompagnement Soins Services à la Personne (ASSP)	9h30 – 11h45
1 ^{ère} BAC PRO Métiers de l'Accueil Métiers du Commerce et de la Vente (MCV) options A & B Maintenance et Efficacité Énergétique (MEE) - ASSP	14h30 – 16h30
Term BAC PRO Métiers de l'Accueil – MCV - ASSP – MEE	14h00 – 16h00
3 ^{ème} PRÉPA METIERS	14h15 – 16h30
CAP Accompagnant éducatif petite enfance (AEPE)	12h55 – 15h40
---Il n'y aura pas de cours en dehors de ces créneaux---	

MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026	
BTS SIO (SISR et SLAM) - BTS FED BTS MCO – BTS TOURISME BTS Professions Immobilières 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social (DE AES)	MERCREDI 2 SEPTEMBRE 8h00 à l'amphithéâtre

Réunions de rentrée

Ces réunions se
dérouleront sur le site
du Collège 4^e-3^e,

accès UNIQUEMENT
par la rue Marcel Paul

DATES (en Septembre)	HORAIRE	CLASSES CONCERNÉES
Lundi 07	17h45	2 nd e, 1 ^{ère} et terminales Professionnelles 3 ^{ème} PRÉPA MÉTIERS

Ordre du jour : *présentation des programmes et des enseignants, recueil des candidatures à l'élection des Parents Correspondants de Classe (le document de candidature établi par l'Association de Parents d'Elèves de l'APEL sera communiqué via École Directe ultérieurement).*

1 - RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES - QUI CONTACTER ?

Chef d'Établissement :	M. MISERY Philippe
Directeur Adjoint Lycée Professionnel :	M. BOUCHET Christian
Directeur Adjoint de l'UFA (apprentissage) :	M. FRÉBOT Sébastien
Adjointe en Pastorale scolaire :	Mme FALOURD Florence

Le **Responsable**, avec les **Professeurs principaux**, et par délégation du Chef d'Établissement, est l'un des interlocuteurs privilégiés des élèves et des familles :

Directeurs Délégués à la Formation Professionnelle et Technologique (DDFPT) (joignables via le secrétariat des élèves et des familles)		VIE SCOLAIRE (à prévenir en cas d'absence de l'élève)	Secrétariats des élèves et des familles
LYCÉE PROFESSIONNEL	3^e PRÉPA MÉTIERS 2 nd e - 1 ^{ère} – Term Métiers de l'Accueil MRC - MCV – ASSP Mme GIRARDI Patricia	Vie scolaire Lycée Professionnel Tél : 05 46 41 98 59	Mme GRANIER Aurélie ligne directe : 05 46 41 16 24 <i>a.granier@fenelon-notredame.com</i>
	2 nd e - 1 ^{ère} - Term MNTE – MEE M. FRÉBOT Sébastien		
STS	BTS SIO Mme DESSIRIER Bénédicte BTS FED M. FRÉBOT Sébastien	Vie scolaire POST BAC Tél : 05 46 41 98 65	Mme BUSSON Nathalie Tél : 05 46 41 07 26 <i>n.busson@fenelon-notredame.com</i>
PÔLE APPRENTISSAGE	Formations en mixité de public (avec Apprentis) : l'ensemble des Bac Pro + BTS FED et SIO CAP MIT Formations en apprentissage uniquement : DE AES – CAP AEPE - BTS MCO/PI/Tourisme M. FREBOT Sébastien	Vie scolaire apprentis Tél : 05 46 41 98 65	Mme GORGE Angélique Mme PESANT Gwénaëlle ligne directe : 05 46 41 14 92 <i>a.gorge@fenelon-notredame.com</i> <i>g.pesant@fenelon-notredame.com</i>

Conseillère Principale d'Éducation Lycées :	Mme MORISSET Valérie
Conseiller Principal d'Éducation 4^e-3^e et délégué prévention :	M. BOULIE Romuald
Éducatrice Vie Scolaire POST BAC/Apprentissage :	Mme SABATIER Sylvie - Tél : 05 46 41 98 65
Infirmières :	Mme VELAZQUEZ Cristina - Mme BRIE Valérie
Comptabilité des familles :	Mme DE OLIVEIRA Anne-Marie - Tél : 05 46 41 07 21 a.deoliveira@fenelon-notredame.com
Animatrice Pastorale :	Mme FALOURD Florence

2 – VIE LYCÉENNE

Chaque élève recevra le jour de la rentrée le règlement intérieur du lycée professionnel via Ecole Directe, qui lui sera commenté. Les parents devront également en prendre connaissance et le signer.

Des casiers sont mis à la disposition des élèves, dès le jour de la rentrée, moyennant une participation annuelle de 16 € qui sera ajoutée à la facturation annuelle. Si ce n'est déjà fait, la réservation est à effectuer auprès des bureaux de vie scolaire. Un **cadenas à clé** devra être fourni obligatoirement par l'élève.

3 – COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES : ÉCOLE DIRECTE, LE BON RÉFLÈXE



Il est possible, **grâce à la connexion Internet sécurisée** au service « Ecole Directe », de consulter numériquement, à tout moment, différentes données de la vie scolaire de votre (vos) enfant(s) scolarisé(s) en Collège et/ou en Lycée :

- . bulletins périodiques, certificat de scolarité,
! (à éditer ou à sauvegarder impérativement, aucun duplicata ne sera fourni) !
- . retards, absences, sanctions et punitions,
- . emploi du temps, cahier de texte,
- . carnet de correspondance notamment pour le lien familles/enseignants
- . accès direct aux livres numériques selon les disciplines
- . **consultation et règlement en ligne de la facturation (à partir de la fin du mois de septembre)**
- . paiement en ligne de la restauration



Ecole Directe dispose d'un module de messagerie sur laquelle nous attirons votre attention.

Il vous permettra de prendre contact directement avec les personnels administratifs.

L'établissement communique avec les familles en grande partie avec cette messagerie, elle est donc **à consulter très régulièrement**.

Les élèves disposent également d'un code d'accès à École Directe qui leur est propre (code distribué en classe si l'élève est nouvel arrivant). **Attention : le code famille n'a pas les mêmes fonctionnalités que le code élève. Il est important que chacun ait bien un compte École Directe actif.**

En cas de perte d'un code, le secrétariat des familles en charge du niveau de votre enfant pourra le réinitialiser.

D'autre part, il existe un système de communication par SMS adressés systématiquement à la personne identifiée comme « responsable principal » sur le dossier d'inscription. Si votre enfant est absent(e) sans motif, c'est cette personne qui recevra automatiquement sur son téléphone portable un message lui signalant son absence.

4 – CARTE D'IDENTITÉ SCOLAIRE

La carte d'identité scolaire Fénelon-Notre Dame, au format carte de crédit, est nominative (nom et prénom) et équipée de la technologie sans contact. Elle remplit plusieurs fonctions essentielles au sein de l'établissement :

- . de carte d'identité scolaire,
- . d'accès à l'établissement et au pointage des retards,
- . d'accès à la cafétéria
- . de carte de prêt et de photocopie au C.D.I. (0,50 euros les 10 photocopies).

La carte d'identité scolaire est à conserver durant toute la scolarité au lycée. Les nouveaux élèves recevront leur carte le jour de la rentrée. **Les élèves déjà scolarisés dans l'établissement veilleront à avoir en leur possession la carte d'identité de l'an passé.**

En cas de renouvellement, la carte sera facturée 10€.



Le compte crédit « photocopies » est différent du compte « self ». La carte photocopie est préchargée de 1 copie (un minimum d'une copie est nécessaire pour toute impression).

5 – ASSURANCE SCOLAIRE

L'ensemble scolaire a souscrit auprès de la Mutuelle Saint Christophe Assurances, un contrat Protection Individuelle Accident. Ainsi, grâce à ce contrat de groupe, votre enfant est assuré en classe, sur la cour de récréation, au gymnase, à la cantine, à l'école, à la maison, en vacances, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

En revanche, nous vous rappelons que l'Assurance Responsabilité Civile (qui couvre votre enfant s'il est responsable de dommages causés à autrui, à l'intérieur ou en dehors de l'école) reste de votre ressort.

6 – LIVRES-FOURNITURES

Les élèves nouveaux arrivants de 2^{nde}, 1^{re} professionnelle, terminale professionnelles et les élèves apprentis en mixité (BAC PRO) seront dotés à la rentrée d'une tablette numérique Apple. Les manuels papier sont remplacés par des licences numériques (sauf cas particulier).

Une convention de mise à disposition et de condition d'utilisation sera remise aux élèves (pour première information, voir modèle à la fin de cette circulaire). Pour récupérer l'Ipad, il sera impératif **que chaque élève de seconde et chaque nouvel arrivant en 1ère et Terminale soit muni de ce document signé par lui-même, ainsi que son responsable légal, et qu'un chèque de caution soit remis (montant à titre indicatif 260 €). Cet équipement sera remis courant septembre (planning communiqué à la rentrée).**

En 2^{nde} Pro MNTE et ASSP, le matériel spécifique à la section sera mis à la disposition des élèves, à la rentrée, par l'établissement. Les tenues vestimentaires propres à la section sont subventionnées par la région et achetées par l'établissement.

Les lycéens ne disposent pas de listes de fournitures. Chaque enseignant fera part de ses besoins à la rentrée.

7 – RESTAURATION CAFÉTERIA LYCÉE

Notre service de restauration est assuré par un prestataire : la société SCOLAREST.

Les **formules de demi-pension** sont proposées pour **1, 2, 3, 4** (lundi, mardi, jeudi, vendredi) **ou 5** (avec le mercredi en plus) **jours** par semaine.

- ▶ Le choix définitif des régimes demi-pension sera pris en compte à partir du 24 septembre en fonction de l'emploi du temps et, pour des raisons d'organisation, doit se faire à jour fixe (un document sera à compléter la deuxième semaine de la rentrée). Avant cette date, les élèves pourront déjeuner sur place.
- ▶ Ce choix est fait pour l'année scolaire et ne pourra être modifié qu'à chaque trimestre scolaire (**avant le 15 décembre pour le 2^e trimestre, avant le 15 avril pour le 3^e trimestre**).
- ▶ Pour des raisons d'hygiène et sanitaires, il n'est pas possible d'apporter son repas dans l'Établissement.

La cafétéria sera ouverte pour tous à partir du jeudi 3 septembre de 9h15 à 10h15 et de 11h30 à 13h45 et le mercredi de 9h45 à 10h05. Les élèves peuvent déjeuner sur place ou à emporter.

Possibilité du « CLICK and Collect »

Sur son profil élève Ecole Directe, l'élève peut, s'il le souhaite, réserver son plat à l'avance avant minuit dans la rubrique « Commandes ». Les élèves s'assurent ainsi de la disponibilité du repas et évitent également les files d'attente aux heures de pointe.

« Payé – Consommé » :

Il est proposé aux élèves une liberté de choix de plats à différents prix. Dans cette démarche les élèves deviennent autonomes et responsables. Chaque plat est décompté au prix réel.

Un ticket mentionnant le détail et le solde de réserve est remis à chaque passage sur demande de l'élève. Ce solde est consultable en ligne, ainsi que la composition des repas via Ecole Directe.

L'élève a le choix entre :

- Un plat du jour (viande/poisson et légumes/féculents) avec la possibilité de se resservir en légumes/féculents pour un montant de 4,60 €
- Le repas à la carte :
 - Pastabox de 2,80 € à 3,15 €
 - Sandwichs chauds de 2,80 € à 3,40€
 - Sandwichs froids de 2,60 € à 3,10 €
 - Salades de 2,45 € à 3,15 €

En plus du plat du jour ou du repas à la carte, sont proposés des entrées (à partir de 1,75 €), desserts (à partir de 0.95€), légumes féculents (à partir de 0.80 €) et boissons (à partir de 1 €).

5 formules sont également proposées :

1. Formule équilibre à 5.95€ (salade, laitage, fruit, boisson)
2. Formule gourmande chaude sandwich à 8,20€ (sandwich chaud, frites, dessert, fruit, boisson)
3. Formule gourmande froide à 6.35€ (sandwich froid, dessert, fruit, boisson).

Le montant maximal autorisé par repas est fixé à 10.00 €.

MODALITÉS FINANCIÈRES :

La carte doit être préchargée avant de prendre les repas. Pour alimenter le compte de l'élève, plusieurs possibilités sont offertes :

- Soit par Ecole Directe en ligne avec règlement par carte bancaire.
- Soit en choisissant le forfait mensuel qui sera ajouté à la facturation (le choix se fait au trimestre).
- Soit directement auprès des secrétaires de pôles (espèces ou chèques).

8 - TRANSPORTS SCOLAIRES

Si vous n'avez pas effectué à ce jour les démarches de demande de carte de transport ou de renouvellement, les documents d'information sont disponibles auprès des sociétés de transport :

- Bus Yélo pour la Ville de La Rochelle et les communes de la Communauté d'Agglomération,
- Transports Nouvelle-Aquitaine pour les communes hors Communauté d'Agglomération.

9- FONDS SOCIAUX

Les familles qui se trouvent dans une situation financière difficile (du fait, par exemple, du chômage, de la maladie grave ou du décès de l'un des Parents) au moment de la rentrée ou dans le courant de l'année, sont invitées à se signaler auprès du secrétariat de niveau ou de la comptabilité.

Toute situation exceptionnelle sera examinée lors d'un rendez-vous.

10- BÉNÉVOLES EN PASTORALE

Il ne peut y avoir de proposition pastorale au profit des jeunes sans des adultes pour les aider à cheminer. Le concours des parents est essentiel à cette mission qui est aussi un appel à vivre son baptême.

L'accueil de tous, valeur prônée par notre projet éducatif, nous incite à inventer une multiplicité de chemins de rencontre avec les jeunes pour lesquels nous avons besoin de vous.

Si vous partagez ces convictions et envisagez d'en devenir acteur, nous vous invitons à contacter

Mme Florence FALOURD
Adjointe en Pastorale Scolaire

au **05 46 41 97 03**
ou f.falourd@fenelon-notredame.com

11 – CALENDRIER PASTORAL - MESSE DE RENTRÉE

LUNDI 31 AOÛT à 8h15, dans le jardin des écoles (site Chasseloup) messe de pré-rentree proposée pour l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, personnels et familles).

MERCREDI 23 SEPTEMBRE à 12h, à la Cathédrale Saint Louis (place de Verdun) une **messe de rentrée** est proposée. Elle rassemblera collégiens, lycéens et familles qui le souhaitent.

Les groupes de pastorale : catéchèse, culture des religions, questions de vie, groupe de musique et pastorale ne commenceront qu'à partir du lundi suivant la messe de rentrée.

Autres dates à retenir :

Célébration de l'Avent	Mercredi 2 décembre 2026	12h
Célébration de Carême	Mercredi 10 février 2027	12h
Célébration de l'Action de Grâce	Vendredi 4 juin 2027	12h

12 – CALENDRIER SCOLAIRE

	Fin des cours	Reprise des cours
Vacances de la Toussaint	Vendredi 16 octobre 2026	Lundi 2 novembre 2026
Vacances de Noël	Vendredi 18 décembre 2026	Lundi 4 janvier 2027
Vacances d'hiver	Vendredi 12 février 2027	Lundi 1 ^{er} mars 2027
Vacances de printemps	Vendredi 9 avril 2027	Lundi 26 avril 2027
Pont de l'Ascension	Mercredi 5 mai 2027	Lundi 10 mai 2027
Vacances d'été	Vendredi 2 juillet 2027	

JOURNEES PEDAGOGIQUES :

L'établissement Fénelon-Notre Dame vivra deux journées de travail pédagogique **Lundi 2 novembre 2026 (collège-lycées) et mercredi 2 décembre 2026 (Ensemble Scolaire)**. Ces journées mobilisent tous les personnels et tous les enseignants de notre ensemble scolaire.

Les cours seront donc suspendus ces deux journées pour tous les élèves sauf pour les formations en alternance (uniquement DE AES, CAP AEPE, BTS Tourisme, BTS Professions Immobilières, BTS MCO).

PROJET « CLASSE NUMERIQUE »

Mise à disposition
et conditions d'utilisation d'un iPad et de ses accessoires

Annexe au règlement intérieur

1. Objectifs du projet

Le projet « Classe numérique » vise à promouvoir un travail et un apprentissage autonomes, diversifiés et collaboratifs. Par le biais de l'utilisation quotidienne de nouveaux outils technologiques, les élèves seront amenés à développer une attitude lucide et critique face aux (nouveaux) médias, aux recherches sur internet et au travail collaboratif en ligne. Grâce au projet, les élèves acquerront les compétences essentielles dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Ces compétences leur seront d'une aide précieuse non seulement pour leur apprentissage, mais également pour leur future vie professionnelle.

2. Mise à disposition de l'appareil

En début d'année de seconde, chaque élève se voit remettre son iPad. Mis à jour, l'iPad est **fourni avec sa coque et son chargeur**. Un certain nombre d'applications et de manuels numériques seront installés et accessibles dès la mise sous tension de l'appareil. La tablette et son chargeur sont en location avec option d'achat. Le clavier, le stylet et la coque sont à restituer en fin de scolarité.

2.1. Identification

Tous les iPad ont été identifiés nominativement. Le numéro de série de l'appareil est donc associé à un élève durant les trois années de sa scolarité. Chaque iPad disposera également d'un signe distinctif visible permettant de l'identifier sans l'allumer (nom d'utilisateur/numéro de série).

2.2. Caution et contribution « classe numérique »

La mise à disposition des iPad ne sera possible qu'après signature et retour de la présente charte par les responsables légaux de l'élève et par l'élève lui-même. Un chèque de caution de **260 euros à l'ordre de l'OGEC sera également demandé dès la remise de l'iPad**.

La contribution « classe numérique » demandée aux familles d'élève à **100 euros par an, soit 10 euros par mois sur 10 mois pendant 3 ans**. Cette contribution permet de financer la mise en place de l'intégralité du projet « classe numérique » : la location des iPad avec option d'achat, l'intégration manuels numériques et des applications pédagogiques, l'installation et la maintenance de l'environnement matériel (bornes Wifi, vidéo-projection des iPad, etc.) et logiciel (licence et plateforme de gestion de la flotte d'iPad).

2.3. Durée de la location

L'élève sera équipé de l'iPad de son entrée en seconde jusqu'à la fin de son année de terminale. A l'issue de cette période, les responsables légaux deviendront les propriétaires de l'appareil. En cas de départ anticipé de l'élève durant la formation, la location est interrompue. L'élève pourra soit :

- restituer l'iPad ainsi que tous ses accessoires à l'établissement afin que le chèque de caution soit détruit
- conserver l'iPad en s'acquittant du reste de la contribution famille au dispositif « Classe Numérique »

2.4. Accessoires

L'iPad est livré avec un chargeur et une coque. Les accessoires livrés avec la tablette ne pourront en aucun cas être remplacés par des accessoires différents. S'il est **interdit de personnaliser matériellement l'iPad mis à disposition (autocollants, écriture sur la coque, etc.)**, les films de protection d'écran sont autorisés.

3. Conditions d'utilisation

L'iPad est mis à disposition de l'élève à jour et en parfait état de fonctionnement. Les modalités d'utilisation de l'outil dépendront en grande partie des activités proposées par les enseignants.

3.1. *Oubli de l'iPad et recharge de la batterie*

Comme pour les manuels et les outils nécessaires à l'apprentissage dans chaque matière, **l'élève est tenu d'avoir son iPad tous les jours**. L'iPad doit être en état de fonctionnement durant toute la durée d'une journée de cours. Les appareils disposent d'une autonomie largement suffisante pour cela. **L'élève doit donc recharger l'appareil chez lui afin de pouvoir l'utiliser en classe pendant plusieurs heures.**

3.2. *Mise à jour de l'appareil*

Un certain nombre de mises à jour est à prévoir au fil de l'année scolaire. De plus, il est possible que de nouvelles applications soient téléchargées à la demande des enseignants au cours de l'année. Les élèves devront connecter régulièrement leur iPad au réseau wifi de leur domicile afin que l'outil soit à jour pour l'utilisation en classe. Toutes les mises à jour seront gérées par le service technique de l'établissement.

3.3. *Appareil photo/vidéo*

L'élève pourra être photographié et filmé dans des contextes pédagogiques divers internes à l'établissement. Ces photos et films ne pourront en aucun cas être réalisés à l'insu de l'élève et ne pourront pas être modifiés sans accord explicite de l'élève. Il est strictement interdit de photographier ou filmer une personne sans son consentement. La prise d'images d'une séance de cours est également prohibée sans l'autorisation de l'enseignant.

3.4. *Gestion des fichiers et espace de stockage, applications et personnalisation de la page d'accueil*

L'utilisation de l'iPad a une vocation pédagogique. Si la présence de photos et de vidéos personnelles est tolérée, elle ne devra en aucun cas nuire au bon fonctionnement de l'appareil. Ainsi, si l'espace de stockage de l'iPad n'est pas suffisant pour sauvegarder des données privées et toutes les données scolaires de l'élève, les contenus pédagogiques prévaudront sur les contenus privés. L'élève devra donc, en cas de besoin, supprimer une partie de ses documents personnels afin que les documents de l'école puissent être sauvegardés et utilisés dans de bonnes conditions.

Il est strictement interdit d'enregistrer et/ou de télécharger, même provisoirement, tout contenu illicite, pour lequel l'élève ne détient pas les droits. Les élèves sont autorisés à choisir leur écran d'accueil. Toutefois l'équipe pédagogique se réserve le droit de modifier sa page si celle-ci n'était pas correcte.

4. Responsabilités

4.1. *Responsabilité de l'élève*

L'iPad est un outil pédagogique à usage personnel. En aucun cas l'élève ne doit le prêter. L'élève doit faire en sorte que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement, au lycée comme à domicile. Dans l'établissement, l'élève devra laisser son iPad dans une salle fermée à clé par un professeur, ou dans son casier fermé à clé, et ne devra jamais laisser l'outil sans surveillance. Nous invitons l'élève à prendre toutes les mesures de prudence et de précaution lors de ses déplacements en dehors de l'établissement (iPad dans le sac, hors de vue et de portée).

4.2. *Responsabilité des parents/responsables légaux*

L'utilisation d'un iPad est une opportunité de rendre plus interactif l'apprentissage et ouvre de nouvelles perspectives. Les parents pourront également contacter à tout moment les enseignants pour avoir de plus amples détails sur les méthodes de travail avec cet outil.

Dans la mesure du possible, les parents garantissent à leur fille/fils un accès Wifi à la maison afin de mettre à jour l'iPad.

4.3. *Responsabilité de l'établissement*

L'établissement s'engage à offrir un environnement optimal pour le fonctionnement des tablettes. Les référents numériques du projet seront à l'écoute des problèmes rencontrés et mettront tout en œuvre pour garantir le bon déroulement du projet. Un espace consacré à la classe numérique a été ouvert en ligne sur Ecole Directe dans cette perspective.

1.1. Vol, et perte de l'iPad et/ou de ses accessoires

L'Etablissement ne prend en charge ni vol, ni perte. Ces éventuels incidents relèvent de la responsabilité civile des familles.

Si de tels incidents surviennent dans les 12 mois qui suivent la signature de la convention de mise à disposition de l'iPad et de ses accessoires, le chèque de caution de 260 € sera alors encaissé. Après cette période, le chèque n'étant plus valide, sa valeur sera intégrée à la facturation des familles.

La perte ou le vol devra obligatoirement être signalé et donnera lieu à des démarches de localisation de l'appareil. La tablette sera par ailleurs bloquée et donc inutilisable.

1.2. Casse et panne de l'ipad

En cas de casse ou de panne de votre IPAD, vous devez nous retourner l'Ipad dans les plus brefs délais afin que nous puissions évaluer le problème et mettre en place une solution.

En cas de **perte, vol, panne, casse**, merci de prendre contact au plus vite avec **Mme Fontaine** :

07 61 42 79 81 - m.fontaine@fenelon-notredame.com

2. Configuration et maintenance

Nous invitons l'élève à découvrir par lui-même toutes les fonctionnalités de l'appareil. En cas de mauvaises manipulations, il ne doit pas hésiter à signaler tout problème technique rapidement au référent numérique et ne doit pas tenter d'y remédier lui-même.

2.1. Audits/droit de regard

En cas de problème en lien avec une utilisation illégale ou inappropriée (réseaux sociaux, téléchargements illégaux, sites internet non autorisés...) l'établissement se réserve le droit de vérifier le contenu (historiques, géolocalisation...) des tablettes afin de résoudre la situation et, si nécessaire, sanctionner l'élève.

2.2. Supervision/restrictions gérées par l'établissement

Le service technique a mis en place un certain nombre de restrictions gérées par les référents numériques de l'établissement. Les référents numériques du projet supervisent l'installation de toutes les applications et se réservent également le droit de faire évoluer les paramètres de personnalisation au fil de la scolarité de l'élève en cas de nécessité.

2.3. Géolocalisation de l'iPad

La géolocalisation de l'appareil ne sera utilisée par les référents numériques qu'en cas de vol. Les données récupérées seront alors fournies aux familles, à la Direction de l'établissement ou aux autorités.

Document à retourner signé, daté et accompagné d'un chèque de caution de 260 euros

Nous, soussignés :

Mme M.....

Elève..... **Classe**.....

Attestons avoir pris connaissance de l'annexe du règlement intérieur concernant la classe numérique. Nous nous engageons à respecter son contenu et notamment les consignes suivantes :

- **Prendre soin de l'iPad et de ses accessoires**
- **Utiliser la tablette à des fins scolaires**
- **Amener chaque jour en classe sa tablette chargée**
- **Déclarer le plus tôt possible tout problème technique rencontré auprès des référents numériques**

Date et signature des parents

Date et signature de l'élève

COLLEGE

% de réussite 2026	Répartition des MENTIONS	% de réussite 2025
100%	25,80% AB 38,10% B 30,40% TB 5,67 TB avec félicitations	100%
96,33% dont 89,80% de mentions		93,6%
95,50% dont 90,50% de mentions	10,50% B 89,50% AB	95%

D.N.B. - BREVET DES COLLEGES

CFG
3 admis sur 3 candidats

SERIE COLLEGE
210 admis sur 216 candidats

SERIE PROFESSIONNELLE option PREPA METIERS
21 admis sur 22 présents

LYCEES

LYCEE GENERAL

BAC GENERAL

98,93 %
dont 82,79 % de mentions

36,36% AB
38,31% B
22,73% TB
2,6% TB avec
félicitations

99%

LYCEE TECHNOLOGIQUE

BAC STMG CGRH (Sc. & Techno. de Management et de Gestion)

100%
dont 66,66% de mentions

66,66% AB
16,67% B
16,67% TB

100%

BAC STMG MERCATIQUE

94,73%
dont 33,33% de mentions

100% AB

100%

BAC ST2S (Sc. & Techno de la Santé et du Social)

100%
dont 71,42% de mentions

20% AB
50% B
30% TB

91%

BAC STI2D (Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable)
option Systèmes d'Information et Numérique

100%
dont 92,85% de mentions

38,46% AB
53,85% B
7,69% TB

100%

LYCEE PROFESSIONNEL

CAP ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE) en apprentissage

100%

-

100%

BAC PRO METIERS DE L'ACCUEIL

81,81%
dont 77,77% de mentions

85,71% AB
14,29% B

100,00%

BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE
option A : Animation et gestion de l'espace commercial

100%
dont 76,19% de mentions

56,25% AB
37,50% B
6,25% TB

85,71%

BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE
Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale

91,30%
dont 57,14% de mentions

66,67% AB
33,33% B

88%

BAC PRO ACCOMPAGNEMENT SOINS SERVICES A LA PERSONNE (ASSP)
option B : En structure

91,66%
dont 44,44% de mentions

56,25% AB
43,75% B

94,73%

BAC PRO TECHNICIEN MAINTENANT DES SYSTEMES ENERGETIQUES
ET CLIMATIQUES (TMSEC)

100%
dont 60% de mentions

88,89% AB
11,11% B

100,00%

POST BAC

BTS FLUIDES ENERGIES DOMOTIQUE
option B : Froid et conditionnement d'air

78,94%

67%

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS
option A : Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR)

92,30%

70%

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS
option B : Solutions logicielles et application métiers (SLAM)

100,00%

78%

BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL (MCO) en apprentissage

90,90%

50%

BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES en apprentissage

67%

88%